



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 31 Mai à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 23 Mai 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Présents : 28

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel suppléant de BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

BOURSEAU Christiane (Virvac) pouvoir à Serge JEANNET, DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) pouvoir à Arnaud BOBET, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Pierre JOLY, PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, Alain TABONE (Cubzac Les Ponts) pouvoir Nadia BRIDOUX

Absents excusés : 4

BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaires de séance : MONSEIGNE Célia

Tout comme le règlement intérieur, suite à l'extension de périmètre de la Communauté de Communes, il a été décidé d'harmoniser les tarifs appliqués aux ALSH.

Suite à la réunion de la commission en date du 3 mai dernier et à l'étude de trois propositions, afin d'être cohérent et d'appliquer la même méthode au sein de l'ensemble des services de la CdC (crèches, ALSH,

PRIJ, école de musique), la tarification a été établie sur la base du QF (quotient familial) de la famille prenant ainsi en compte la structure familiale. Pour la tarification propre aux ALSH, un taux d'effort est appliqué.

Deux tarifs sont à différencier : un pour les journées vacances et un pour le mercredi (-1€).

Le tarif est un tarif journalier « tout compris » sans supplément pour les familles, comprenant à la fois l'accueil, les activités, les repas, le goûter...

Un tarif spécifique est appliqué pour les familles « hors territoire ».

Un tarif réduit est proposé pour les enfants disposant d'un PAI alimentaire et qui apportent leur panier repas (-2,50 €).

Calcul du tarif appliqué

Tarif journée (vacances) : QF de la famille x 1,07 %

Tarif petite journée (mercredi) : (QF de la famille x 1,07 %) – 1 €

Un prix plancher et un prix plafond sont appliqués :

	Tarif Journée (vacances)		Tarif petite journée (mercredi)	
	Plancher	Plafond	Plancher	Plafond
CC Grand Cubzaguais	4€50	15 €	3€50	14 €
Hors CdC	25 €		25 €	

Une fois approuvés par le Conseil Communautaire, ces tarifs seront mis en place à compter de l'été 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le présent rapport et la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes telle que présentée ci-dessus.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 1^{er} Juin 2017.

Le Président,

A.DUMAS.

